

# Un ingénieur musulman interdit de centrale nucléaire

LE MONDE | 02.09.2014 à 15h08 • Mis à jour le 02.09.2014 à 20h32 |

Par [Elise Vincent](#) (/journaliste/elise-vincent/)



Illustration | Aurel

Après plusieurs recours, un ingénieur de confession musulmane s'est vu confirmer, lundi 1<sup>er</sup> septembre, par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, son interdiction d'accès à l'ensemble des sites nucléaires français, au motif qu'il serait « engagé dans un processus de radicalisation religieuse ». Le tribunal a estimé que l'homme, âgé de 29 ans, entretenait notamment « des liens étroits » avec « un imam impliqué dans le recrutement » de jeunes djihadistes combattants les troupes américaines en Irak.

Le cas de ce jeune ingénieur – dont l'identité n'a pas été révélée – dépasse le simple résultat d'une enquête de police. Celui-ci estime en effet, par la voix de son avocat, être victime d'une discrimination « islamophobe ». « Il n'y a aucune preuve de ses supposés liens, cette décision s'appuie sur des affirmations non circonstanciées qui ne sont pas dignes d'un état de droit », dénonce ainsi M<sup>e</sup> Sefen Guez Guez, qui est aussi le conseil du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF).

L'association créée depuis 2003 qui s'est spécialisée dans la défense des musulmans, y compris les plus traditionalistes. Le CCIF s'est notamment fait remarquer en soutenant les femmes agressées parce qu'elles portaient le voile intégral ou dont le contrôle de police a pu déraper.

## « LA PLUPART LÂCHENT L'AFFAIRE »

Le client de M<sup>e</sup> Guez Guez travaillait depuis 2008 pour des sous-traitants dans le secteur du nucléaire. Pour entrer dans les centrales, l...

L'accès à la totalité de l'article est protégé

Déjà abonné ?

[Achetez cet article 2 €](#)

[Abonnez-vous à partir de 1 €](#)

› [Découvrez l'édition abonnés](#)

